

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**PRESSE-MEDDELELSE
MITTEILUNG AN DIE PRESSE
PRESS-RELEASE**

**INFORMATION A LA PRESSE
INFORMAZIONE ALLA STAMPA
MEDEDELING AAN DE PERS**

Brussels, 12 May 1975

**SPEECH BY PRESIDENT ORTOLI ON THE OCCASION OF THE
SIGNING OF THE EEC AND ECSC AGREEMENTS WITH ISRAEL**

Brussels, 11 May 1975

The Commission joins with you in warmly welcoming the signature of these Agreements. Today will, I am sure, mark a decisive turning point in the history of our relations, with Israel and the Community desiring to establish extremely close cooperation.

It is now twelve years since a first convention was signed between Israel and the Community at the end of 1963. This convention was very modest in scope and was considered by both sides to be no more than a beginning, an agreement to be developed subsequently. Owing to events this has been achieved, only by stages.

The preferential agreement of 1970 was a first step and a most important one, since it enabled a partial solution to be found to some of your development problems.

Your efforts and ours are now rewarded by the signature of this Agreement. There can be no doubt that this Agreement is substantial in scope and we hope that it will enable Israel, particularly through the cooperation it establishes, to intensify its development effort, to attract the investment it needs, and to extend its markets.

We also welcome the fact that this is the first practical expression of the overall approach towards the Mediterranean countries adopted by the Community in 1972.

Our objective is an ambitious one. We hope that by concluding similar agreements - hopefully in the near future - with the other Mediterranean countries covered by the overall approach, we shall establish a system of cooperation broadly open to all and in time with the idea of unity, civilization, prosperity and peace of the Mediterranean.

And I should like to emphasize once more the importance the Commission attaches to cooperation as a means of solving the problems that arise between nations, and as an instrument whereby a more effective contribution can be made to solving their development problems.

We therefore look to the future. But we shall first have a great deal of work to do together to give practical shape to our cooperation.

I hope that this Agreement with Israel will be an initial contribution to the efforts which will be made in the whole complex of our relations with the Middle East countries to satisfy the aspirations and needs of all the countries in that area.

As regards our relations with Israel, Dr. Fitzgerald has most aptly stated what could be achieved by this Agreement. There is the aspect of trade, which we want to see developed; there is also the cooperation aspect, which is an extra dimension we are giving to our joint action; lastly, there is the dynamic element. My hope is that trade, cooperation and the dynamic element will enable this Agreement to fulfil the expectations we all hold out for it.

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOC

**PRESSE-MEDDELELSE
MITTEILUNG AN DIE PRESSE
RELEASE**

**INFORMATION A LA PRESSE
INFORMAZIONE ALLA STAMPA
MEDEDELING AAN DE PERS**

Bruxelles, le 12 mai 1975

Allocution de M. le Président Ortolì à l'occasion de la signature des Accords CEE et CECA avec Israël

Bruxelles, le 11 mai 1975

Comme vous, la Commission se réjouit beaucoup de la signature de ces accords. Dans l'histoire de nos relations, la date d'aujourd'hui marquera, j'en suis sûr, dans le désir d'Israël et de la Communauté d'établir des liens très poussés de coopération, un tournant décisif.

Voilà déjà 12 ans, à la fin de l'année 1963, qu'une première convention fut signée entre Israël et la Communauté. Cette convention, d'un contenu très modeste, ne fut considérée, de part et d'autre, que comme un début, un accord qui devait être développé par la suite. Les événements n'ont permis de répondre à cette attente que par paliers successifs.

L'accord préférentiel de 1970 représente une première étape mais déjà très significative, parce qu'elle était susceptible d'apporter une contribution partielle à certains de vos problèmes de développement.

Voici, maintenant, par la signature de cet accord, que vos efforts et les nôtres trouvent leur récompense.

Tel qu'il se présente, cet accord a, sans l'ombre d'un doute, un contenu véritablement substantiel et nous avons l'espoir qu'il permettra à Israël, notamment par le biais de la coopération qu'il établit, d'accentuer son effort de développement, d'attirer les investissements qui lui sont nécessaires, et de développer davantage ses débouchés.

Il s'agit ici également, et nous nous en réjouissons, de la première concrétisation de la politique méditerranéenne que la Communauté s'est fixée en 1972 dans ses relations avec les pays du bassin méditerranéen.

Notre objectif est vaste. Par la conclusion d'accords similaires, que nous espérons proche, avec les autres pays méditerranéens concernés, par l'approche globale, nous espérons créer une coopération largement ouverte à tous et qui soit conforme à la signification d'unité, de civilisation, de prospérité, de paix de la Méditerranée.

Car je voudrais souligner encore une fois l'importance que la Commission attache à la coopération comme moyen de résoudre les problèmes qui se posent entre nations ainsi que comme instrument d'une meilleure contribution à leurs problèmes de développement.

Nos yeux sont donc tournés vers l'avenir. D'abord nous aurons encore à travailler beaucoup ensemble en vue de concrétiser notre coopération.

J'espère que cet accord avec Israël sera une première contribution à l'effort qui dans l'ensemble de nos relations avec les pays du Proche-Orient permettra de répondre aux aspirations et aux besoins de tous les pays de cette région.

./.

En ce qui concerne nos relations avec Israël, M. le Ministre Fitzgerald a très bien dit ce que cet accord pouvait apporter. Il y a l'aspect des échanges. Nous souhaitons qu'ils se développent; il y a l'aspect de la coopération : c'est une dimension supplémentaire que nous apportons à notre action commune; et puis il y a le dynamique. Et j'espère que échanges, coopération et dynamique feront de cet accord ce que nous en attendons tous.